

**Séance du conseil municipal**  
jeudi 13 novembre 2025

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Éric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme MAUMONT Maria à M. DERAND Michel, Mme CLAISSE Laurence à M. LIAUD Éric, M. ROULLAND Alain à M. NAU Pierre, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. BRIAND Pierre Yves, Mme ROUMEAU Angélique à Mme MARCHAND Renée

Secrétaire de séance : M. NAU Pierre

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le MAIRE rend hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 par la lecture du texte suivant :

« Aujourd'hui, 13 novembre 2025, nous commémorons les attentats qui ont endeuillé notre pays le 13 novembre 2015.

Du Stade de France au Bataclan, en passant par les terrasses des bars du XIème arrondissement, des terroristes se revendiquant de Daesh, ont semé la mort et la désolation, laissant derrière eux cent trente-deux morts, plus de trois cent cinquante blessés, et de nombreuses familles traumatisées. Quelques mois auparavant d'autres avaient décimé la rédaction de Charlie Hebdo et attaqué un magasin casher. Tous ont le même but : nous faire payer notre liberté, et attaquer ce qui fait notre culture en nous contraignant à vivre dans la peur.

C'est pourquoi nous avons ce soir une pensée pour les victimes, les morts et les vivants, nous leur devons de ne pas céder à cette injonction mortifère, en défendant nos valeurs et nos principes républicains. »

Une minute de silence est observée.

À 20 h 33, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs et Monsieur Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

## 1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne qu'il souhaitait qu'il y ait une rectification page 2, concernant le 19 juin et que cela n'a pas été pris en compte.

M. le MAIRE - déclare ne pas avoir compris, sur le moment, les propos de M. FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - relève que le prix de revient du kilo de tomates, produites par le maraîchage, ne lui a toujours pas été communiqué.

M. le MAIRE - répond que la comptabilité n'est pas assez précise mais qu'il sera tenté d'en calculer le coût.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que les Castelbernardins ne payent pas des impôts pour financer la culture de tomates.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|                   |    |  |
|-------------------|----|--|
| <b>Contre</b>     | 2  | <i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i> |
| <b>Abstention</b> |    |  |
| <b>Pour</b>       | 25 |  |

## 2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

## 3. Attribution d'une subvention associative

| <b>Subvention de fonctionnement 2025</b> | <b>Demande</b> | <b>Sollicité</b> | <b>Proposé</b> |
|--|----------------|------------------|----------------|
| L'Entraide Cognaçaise                    | Fonctionnement | 200 €            | 200 €          |

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à ce que l'association soit présentée.

Mme Christel GOMBAUD - expose que cette association, créée en 2017, est devenue autonome en 2019 grâce à une subvention de l'État qui lui a permis d'acquérir un local et un véhicule.

- précise que l'association d'entraide cognaçaise organise des maraudes, surtout en période de grand froid, d'octobre à mars et qu'elle peut également être sollicitée en cas de grande variation de température.

- souligne que quarante personnes, réparties en patrouilles, y sont bénévoles et qu'il y a toujours un homme dans chacune d'elle.

- ajoute que cette association assure également l'accueil de jour des personnes sans domicile fixe.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que ce n'est pas plus clair qu'au début.

Mme Christel GOMBAUD - ne voit pas ce qu'elle peut dire de plus.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

#### 4. Modification des statuts de Grand Cognac

M. le MAIRE - informe que toutes les communes doivent se prononcer sur cette modification.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore une nouvelle fois, depuis la loi NOTRe, que la démobilisation des élus locaux soit encore évoquée.

- déclare être contre le démantèlement et la perte de compétences des communes alors même que l'agglomération de Grand-Cognac n'arrive pas à gérer les missions qui lui sont confiées.

M. le MAIRE - souligne que les principes et les critères sont déjà fixés, qu'il convient juste de se prononcer sur les modifications et que chacun est libre d'avoir son avis.

M. Éric LIAUD - constate que cette loi est à double tranchant mais qu'elle peut permettre une égalité sur l'ensemble du territoire ; la commune de Boutiers-Saint-Trojan n'aura jamais de crèche mais ses administrés peuvent bénéficier de celle de Châteaubernard ce qui rétablit un certain équilibre.

M. le MAIRE - déclare qu'il est ainsi fait acte de solidarité mais qu'il serait possible d'avoir un avis différent si l'on se trouvait dans une commune de trois cents habitants.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que la crèche, créée sous son mandat, était intercommunale mais, qu'à l'époque, certaines communes avaient refusé d'y adhérer.

- souligne que, dès lors qu'une compétence est transférée, elle ne revient plus à la commune ce qui génère beaucoup de pertes tant au niveau de l'urbanisme que sur le plan fiscal.

- reconnaît, effectivement, qu'en matière d'éducation nationale les écoles des petites communes n'avaient pas les mêmes moyens que celles des communes plus importantes.

M. Éric LIAUD

- rapporte que, lors d'un séminaire à l'agglomération de Grand Cognac, concernant les transferts de compétences et notamment la compétence scolaire, il a rencontré monsieur Christian MEUNIER qui à l'époque avait la double casquette ; directeur d'école à Châteaubernard et maire de Réparsac, qui déplorait ne pouvoir offrir aux élèves de son école communale les moyens dont il disposait en tant que directeur à Châteaubernard.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |   |
|------------|----|---|
| Contre     | 2  | M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO |
| Abstention | 25 |   |
| Pour       |    |   |

### **5. Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole OUGC Cogest'eau**

M. le MAIRE

- présente la nouvelle sollicitation de la préfecture.
- espère que les membres du conseil municipal ont compris quelque chose car, pour sa part, il ne peut s'approprier cet arrêté sur lequel il a beaucoup de mal à avoir un avis.
- souligne avoir essayé d'obtenir des avis extérieurs.
- déclare que la ressource en eau est précieuse ; qu'en qualité de citoyen il est possible d'avoir un avis personnel, mais qu'en tant que commune, nous n'avons pas les éléments nécessaires dans le dossier, ni la compétence, pour juger de l'opportunité de grever un aussi gros volume d'eau, sur une aussi longue durée qui dépasse largement les limites du mandat municipal.
- demande si les membres présents ont un avis car il faut en discuter.

M. Pierre NAU

- déclare qu'il votera contre car il trouve abusif d'obérer 50 Mm<sup>3</sup> sur quinze ans.
- considère qu'une partie de cette irrigation ne sera pas destinée à l'autonomie alimentaire.

Mme Dominique PETIT

- signale qu'elle votera également contre car, même si Cogest'eau est considéré, localement, comme l'organisme le plus vertueux, une telle autorisation paraît déraisonnable aujourd'hui.
- indique que la répartition entre les différents types de culture n'est pas clairement définie.
- ajoute qu'en cas de très grosses restrictions d'eau, il faudrait plutôt que les réserves servent aux cultures locales essentielles.

- précise que tout n'est pas monnayable, il est illogique de consacrer une ressource locale vitale à des cultures qui seront exportées ou non adaptées à la nouvelle donne climatique.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'en tant qu'arrière-petit-fils de paysan, il fait confiance, à Cogest'eau et votera pour.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |   |
|------------|----|---|
| Contre     | 23 |   |
| Abstention | 3  | Mme Laurence CLAISSE, M. Éric LIAUD, M. Didier GAUTHIER |
| Pour       | 1  | M. Jean-Claude FAYEMENDIE                               |

## 6. Mandat spécial Congrès des maires

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne être invité au congrès des maires et qu'il paiera son voyage avec ses deniers personnels.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

## 7. Autorisation à Monsieur le MAIRE de solliciter une subvention auprès de Génération Vélo – Projet savoir rouler à vélo au sein des établissements scolaires de Châteaubernard

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

## 8. Décision d'engager le projet de réaménagement de la maison d'habitation en extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Désignation de la SPL GAMA pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet – Autorisation de signature du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage

- M. le MAIRE
- précise que la municipalité n'a pas les moyens d'assumer ce projet en interne mais qu'elle gardera néanmoins un contrôle à chaque étape de celui-ci.
  - souligne que cet organisme est déjà intervenu à Val-de-Cognac, et Cognac.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que les dépenses, pour ce projet, sont importantes.

- M. le MAIRE
- répond qu'effectivement il s'agit là d'une dépense importante mais qu'elle est réalisée au bénéfice de l'ensemble des Castelbernardins.
  - informe être en discussion avec l'agglomération de Grand Cognac qui a pris en charge les autres MSP ; elle le fera sous la forme d'un fonds de concours en assurant également l'acquisition pour l'ensemble des deux maisons.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - il y a déjà un cabinet médical où trois médecins sont installés dans leur propre local.
- M. le MAIRE
- relève qu'il est primordial de tout mettre en œuvre pour conserver les médecins qui exercent sur la commune car il sait, de source sûre, que si l'une partait l'autre ferait de même. Il faut impérativement attirer et former de nouveaux médecins.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute qu'il faut des spécialistes.
- déclare que si un jeune médecin arrive rue des Vauzelles, dans la semaine son cabinet est plein.
  - rappelle que le prix de la consultation est passé de 25 € à 26 € pour atteindre maintenant 30 € et que lorsque l'on multiplie par le nombre de consultations mensuelles, cela fait un revenu plus que correct.
  - estime qu'il ne faut pas que les médecins fassent du chantage si on ne fait pas cela, on ne vient pas ; depuis qu'il y a le 15 les médecins ne sont plus présents.
  - demande si les médecins paieront un loyer.
- M. Éric LIAUD
- demande si l'on peut blâmer les jeunes médecins de vouloir une vie familiale.
  - informe que, pour qu'il puisse exercer avec une grande amplitude horaire, son épouse a arrêté de travailler pour élever leurs enfants.
  - précise que les honoraires des médecins ont été bloqués pendant dix ans à 25 € avant de passer à 26,50 €.
  - reconnaît que certains médecins secteur 2 demandent des dépassements qui sont incorrects pour ne pas dire plus.
  - ajoute que, certes le médecin qui viendrait s'installer constituerait tout de suite sa patientèle mais qu'aujourd'hui on ne veut pas exercer seul mais dans un milieu pluriprofessionnel.
- M. le MAIRE
- suggère qu'un spécialiste pourrait s'installer dans la maison de santé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que c'est plus compliqué que cela et que -M. LIAUD ne va pas le contredire- il faut respecter le choix du patient.

M. le MAIRE - confirme effectivement qu'il y a encore des règles à respecter.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose que maintenant certains jeunes doivent aller en Roumanie, en Espagne ou en Belgique pour faire leurs études et que si des médecins étrangers ne venaient pas en France, il y en aurait encore moins sur le territoire national.

- déplore que des garanties n'aient pas été prises par rapport au financement fait par la Charente, ce qui a engendré le départ des médecins subventionnés qui ont préféré, à terme, rembourser les aides plutôt que de s'installer dans le département.

M. Éric LIAUD - acquiesce et déclare être en retraite prochainement et envisager de continuer quand même à exercer.

- précise que le Docteur MACOIN est maître de stage et que, si elle veut encadrer des médecins juniors, les locaux seront trop exigus.

M. le MAIRE - insiste sur le fait que les médecins iront ailleurs, où les conditions de travail seront correctes, si rien n'est réalisé pour améliorer leurs conditions de travail.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que les délais, pour obtenir un rendez-vous auprès du corps médical, soient inacceptables et qu'il devient quasiment impossible de se soigner.

- déclare ne pas pouvoir voter car il n'est pas sûr que l'agglomération de Grand Cognac finance.

M. Éric LIAUD - rétorque qu'elle a financé les MSP à Ars et à Val-de-Cognac et qu'il serait mal venu qu'il n'en soit pas de même pour Châteaubernard.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|                   |           |                                  |
|-------------------|-----------|----------------------------------|
| <b>Contre</b>     |           |                                  |
| <b>Abstention</b> | <i>1</i>  | <i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i> |
| <b>Pour</b>       | <i>26</i> |                                  |

## **9. Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention avec Grand Cognac dans le cadre de l'entretien de la Flow Vélo pour l'année 2026**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il y a des informations sur le parcours.

M. le MAIRE - répond qu'à sa connaissance il n'y a aucun changement et qu'il est réalisé dans sa globalité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne qu'à partir de Varaigne il y a toujours l'ancienne voie de chemin de fer qui devait être destinée à l'itinéraire de la Flow Vélo,

- souhaite que des informations soient demandées à Grand Cognac.

Mme Dominique PETIT - répond qu'il doit y avoir des flyers en mairie.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

### 10. Ville Châteaubernard – Décision modificative n° 4

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

### 11. Ville Châteaubernard – Décision modificative n° 5

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

### 12. Ville Châteaubernard – Décision modificative n° 6

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |                           |
|------------|----|---------------------------|
| Contre     |    |                           |
| Abstention | 1  | M. Jean-Claude FAYEMENDIE |
| Pour       | 26 |                           |

### 13. Modification du tableau des effectifs

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quelles sont les personnes concernées.

M. le MAIRE - précise qu'il s'agit de la suppression du poste de l'ancienne responsable des ressources humaines et du service financier et de la création du poste suite à la promotion de l'agent du même service qui est, maintenant, responsable de la comptabilité.

M. le MAIRE soumet le rapport au vote :

|            |    |  |
|------------|----|--|
| Contre     |    |  |
| Abstention |    |  |
| Pour       | 27 |  |

## 14. Questions diverses

### 14.1 Quel est le programme prévu pour la remise en état de la dangereuse rue de Bellevue dans la section entre le restaurant de L'Yeuse et la rue de la Trâche ?

M. le MAIRE - informe que les travaux sont programmés pour la première quinzaine de décembre prochain.

M Jean-Claude FAYEMENDIE - demande ce qu'il s'est passé.

M. le MAIRE - explique qu'avec le vieillissement de la chaussée les huiles du bitume s'évaporent ce qui crée des nids de poules ; le tapis va donc être entièrement refait.

### 14.2 Où et quand un débat municipal aurait eu lieu pour le « casernement » qui se construit aux Vauzelles et qui inquiète les riverains ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que des riverains s'inquiètent dans cette zone qui n'était pas faite pour cela.

M. le MAIRE - relève que le terme casernement est désobligeant.

- rappelle qu'une commune est amendable si elle ne propose pas 20 % de logements sociaux, actuellement le taux est inférieur à 15 %.
- souligne que le foncier est rare et que plusieurs projets ont été étudiés.
- reconnaît que la construction de bâtiments R + 1 n'est pas idéale pour les riverains les plus proches.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette qu'il n'y ait jamais eu de réunion de l'urbanisme pour étudier ce qui aurait pu se construire.

- estime que le minimum légal est réalisé en matière d'architecture.
- demande à quoi correspond le bâtiment situé au plus proche de la voie principale.

M. Éric LIAUD - répond que ce bâtiment, situé face au complexe omnisport, est réservé pour les jeunes travailleurs.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il sera en lien avec le foyer de Cognac.

M. le MAIRE - répond par la négative et insiste sur le fait que la commune est tenue de proposer ce genre de logements.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'il est important d'alerter l'agglomération de Grand Cognac quant au manque de visibilité aux intersections de ce secteur.

### **14.3 Quelle solution est envisagée pour gérer le stationnement anarchique dans la zone des Vauzelles et en particulier avec le bar à bière et également avec celui de l'avenue d'Angoulême ?**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que c'est le « foutoir » le plus complet et que souvent les personnes dorment dans leur voiture.

- reconnaît tout de même que c'est préférable à la conduite en état d'ivresse.

M. le MAIRE - informe qu'une réunion a eu lieu il y a dix jours avec l'agglomération de Grand-Cognac pour étudier les solutions qui pourraient être apportées : problème du caniveau central, changement de priorité pour casser la vitesse ; mais que rien n'arrête le stationnement sauvage.

- ajoute qu'un dispositif sera néanmoins mis en place.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose que le parking de Lidl est toujours plein, mais que les voitures qui y stationnent ne sont pas celles des clients de ce magasin ; la police pourrait peut-être intervenir.

M. le MAIRE - répond qu'une verbalisation est possible s'il y a stationnement sur les trottoirs.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne qu'en qualité d'officier de police monsieur le Maire peut s'en occuper, s'il n'y a pas assez d'agents de police municipale.

### **14.4 Quand la communauté d'agglomération va-t-elle régler l'arrêt de bus d'Auchan ?**

M. le MAIRE - informe que la nouvelle législation stipule qu'il n'y a plus de refuge pour les bus mais que les arrêts se font sur les voies de circulation ; l'arrêt de bus d'Auchan sera réalisé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si l'arrêt de bus ne pourrait pas être installé avant le giratoire.

M. le MAIRE - répond que cela a été proposé à Grand Cognac.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - craint un accident.

## 14.5 Quand allons-nous avoir les éléments de sécurité pour le franchissement par les piétons du giratoire de La Trâche ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remarque qu'à Crouin, le problème a été résolu, tandis qu'au giratoire de La Trâche aucune sécurisation n'a été réalisée.

- M. le MAIRE
- explique qu'une réunion était prévue à la Préfecture dans les jours qui ont suivi l'accident mortel survenu le vendredi 24 mai 2024, le jour du passage de la flamme olympique ; mais que celle-ci a été annulée en raison de la période électorale.
  - signale qu'il relance régulièrement la Préfecture à ce sujet mais qu'il n'a toujours pas de réponse.
  - souligne qu'il a évoqué le sujet, ce matin même, avec la personne en charge de la sécurité, venue d'Angoulême et qu'il le fait régulièrement avec le commandant de police de Cognac.

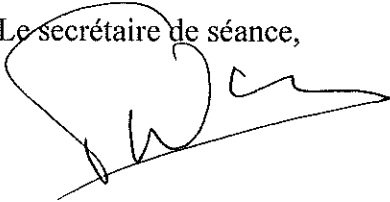
L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 H 35.

Le Maire,

  
Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

  
Pierre NAU

